



N°DEC26-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**DECISION DU PRESIDENT RELATIVE  
A UNE DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA  
TRANSFORMATION DE LA COLLECTE DES ORDURES  
MENAGERES ASSIMILEES**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération du 17 juillet 2020, par laquelle le Conseil communautaire a délégué au Président toute décision relative à la possibilité de solliciter des subventions auprès des financeurs pour les dépenses éligibles au budget et conclure les conventions afférentes ainsi que leurs avenants.

**Vu** les statuts de la communauté d'agglomération du Grand Dax et notamment sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets ménagers assimilés.

Le Grand Dax souhaite transformer en profondeur l'organisation de la collecte des ordures ménagères et assimilées (OMA) via deux axes. Le premier, en offrant aux habitants du territoire un plus grand nombre de points tri afin d'atteindre les objectifs nationaux de recyclage. Mais aussi, en supprimant la collecte en porte-à-porte qui est fortement productrice d'émissions de GES lors des opérations de collecte.

Pour mettre en place ce dispositif, le Grand Dax prévoit d'investir 5 852 210 € HT pour :

- Créer 36 points tri supplémentaires soit un total de 119 sur notre territoire,
- Passer la collecte des ordures ménagères en apport volontaire pour 51% de la population via des colonnes semi-enterrées en majorité en lieu et place de la collecte en porte-à-porte.

Le plan de financement est réparti comme suit :

Financeurs	Estimation € HT
Grand Dax	3 774 654 €
CITEO	91 740 €
Département des Landes	230 153 €
Etat	1 755 663 €
Total	5 852 210 €

Ces installations se feront progressivement sur les 20 communes du territoire entre 2023 et 2026.

Les travaux prévus pour l'année 2023 sont :

2023	Mées	456 000 €
2023	Tercis	287 070 €
2023	Dax - Centre-ville	93 000 €
2023	SPLD - SP1 Centre-ville	54 340 €
2023	Oeyreluy	124 550 €
2023	Seyresse	156 800 €
2023	Candresse	156 100 €
2023	Yzosse	60 650 €
2023	Saunac et Cambran	109 650 €
2023	Saint-Pandelon	49 700 €
<b>TOTAL Travaux 2023</b>		<b>1 547 860 €</b>

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché/Publié le 24/02/2023

ID : 040-244000675-20230223-DEC26\_2023-AU



Il est sollicité une subvention DETR 2023, pour la transformation de la collecte des OMA et pour faciliter les gestes de tri, estimée à 1 547 860 €.

**La subvention attendue, à hauteur de 30%, est donc de 464 358 €**

### DECIDE

**Article 1 : DE SOLLICITER** une subvention DETR d'un montant de 46 4358 € (30% des dépenses pour l'année 2023 du programme estimées à 1 547 860 €).

**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en préfecture  
le :  
et publication ou notification  
du :

Fait le 23 février 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Julien DUBOIS